



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gaz naturel comprimé

Question écrite n° 63572

Texte de la question

Face à l'actuelle et visiblement durable flambée des cours du brut, l'automobiliste argentin est bien loti. Son pays possède le parc automobile fonctionnant au GNC (gaz naturel comprimé) le plus important au monde, avec 1,3 million de véhicules équipés de la double carburation gaz-essence. L'autonomie du réservoir de gaz est réduite et le passage à la pompe se répète souvent. Mais la grogne du conducteur s'estompe dès qu'il met la main au portefeuille, car le GNC est bon marché : 1,32 euro pour faire 100 kilomètres avec une voiture moyenne, contre 3,17 euros pour le même parcours effectué au diesel et 3,96 euros à l'essence. De l'installation des gazoducs à la construction des stations de compression, en passant par l'aménagement des stations-service ou la transformation des véhicules, l'Argentine dispose d'un savoir-faire accumulé depuis vingt ans qu'elle entend désormais faire fructifier au-delà de ses frontières. En effet, les pays qui veulent adapter leur parc automobile ont, en Argentine, la démonstration grandeur nature d'une filière technologique qui va de la production de gaz aux carburateurs des voitures. En 2004, 260 000 propriétaires ont choisi d'équiper leurs voitures avec la double carburation, soit presque autant que le nombre de voitures neuves vendues (288 527). Le coût d'adaptation d'une automobile au GNC tourne autour d'environ 400 euros. Un investissement qui est amorti en six à huit mois par rapport à un véhicule à essence pour 25 000 kilomètres parcourus dans l'année. Le succès est tel que Peugeot, Renault et Volkswagen proposent plusieurs modèles neufs directement équipés de la double carburation. La filière GNC fait son chemin en Amérique du Sud, puisque le Brésil et le Chili viennent de se lancer dans cette filière. En revanche, toujours rien du côté de la France et de ses partenaires européens, ce qui est écologiquement et économiquement irresponsable et enfin une marque de mépris pour nos concitoyens dont les budgets familiaux sont de plus en plus grevés par l'acharnement fiscal du Gouvernement dans le domaine des carburants. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre délégué à l'industrie de lui indiquer les mesures urgentes et à grande échelle qu'il entend prendre au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

Compte tenu du poids important des transports automobiles dans les émissions de gaz à effet de serre et de la dépendance énergétique associée à la consommation croissante des produits pétroliers, le développement de l'utilisation de carburants alternatifs revêt une importance toute particulière. Le Gouvernement soutient le développement des filières alternatives à travers un ensemble de mesures fiscales (crédit d'impôt pour les acquéreurs de véhicules fonctionnant au GPL, au gaz naturel pour véhicules [GNV] ou hybrides, défiscalisation des carburants GPL et GNV), mais également par le biais d'aides financières ciblées distribuées par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). En ce qui concerne le GNV, le ministère de l'industrie a mis en place une politique de soutien de cette filière, qui s'appuie notamment sur l'action de l'Association française du gaz naturel pour véhicules (AFGNV), association créée en 1994 sous le régime de la loi de 1901 dont le ministère de l'industrie est l'un des membres fondateurs, aux côtés de Gaz de France, Renault, PSA Peugeot Citroën et bientôt Total et Carrefour. Depuis 1994, des axes pluriannuels de développement du GNV sont définis dans des protocoles signés par les membres fondateurs. Un troisième protocole pour le

développement de la filière GNV a été signé le 4 juillet 2005, avec pour objectif d'assurer le développement de ce carburant alternatif, notamment par la mise en place d'un réseau de distribution et l'émergence d'une offre de véhicules pour les particuliers. Ainsi, l'Ademe s'est associée fin 2004 à l'AFGNV, au GART (groupement des autorités responsables de transport) et à Gaz de France pour mettre en place des sites pilotes gaz naturel véhicules. Les premiers sites retenus sont Bourges, Colmar, Montpellier, Orsay, Poitiers et Strasbourg. Dans ce cadre, outre l'aide aux bus et aux bennes à ordures, l'Ademe financera à hauteur de 30 % les équipements en véhicules de transport de marchandises de PTAC supérieur à 3,5 tonnes. Une aide à l'acquisition d'un véhicule fonctionnant au gaz naturel d'un montant maximum de 1 500 euros sera versée pour les véhicules légers de collectivités et entreprises privées. Enfin, les stations de compression qui alimentent une flotte d'au moins 5 véhicules seront subventionnées à hauteur de 20 % du coût plafonné à 20 000 euros. L'objectif de cette opération est de rassembler une gamme diversifiée d'utilisateurs afin de créer une dynamique entre les différents acteurs autour de la filière gaz naturel véhicules. Parallèlement, le Gouvernement soutient activement le développement d'autres filières alternatives aux carburants classiques. Ainsi, le Premier ministre a annoncé en septembre 2004 un plan de développement de la filière biocarburants. Un appel d'offres pour la construction de quatre nouvelles unités de production a été lancé. Cette capacité de production supplémentaire contribuera à atteindre l'objectif d'incorporation de 5,75 % de biocarburants dans les carburants classiques à l'horizon 2010.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63572

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2005, page 4177

Réponse publiée le : 13 septembre 2005, page 8569